

# DÉCISION du Maire

**N° 11/2024**

**Objet :** Signature des marchés de travaux relatifs à la rénovation de la Mairie

**Le Maire de Chauconin-Neufmontiers,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°56/11-2023 du 06 novembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la consultation lancée en procédure adaptée pour la désignation des entreprises chargées de la réalisation des travaux relatifs à la rénovation de la Mairie ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres du 26 juillet 2024 présenté par BN ARCHITECTURES, Maître d'œuvre de l'opération ;

## **DÉCIDE**

### ARTICLE 1 :

De signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- **LOT 1 MACONNERIE RAVALEMENT**  
Entreprise RENOVIMMO à Meaux  
Montant offre de base HT : 125 399,04 €
- **LOT 2 METALLERIE – MENUISERIE METALLIQUE**  
Entreprise AFD à Courtry  
Montant offre de base HT : 89 968,00 €

### ARTICLE 2 :

Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 2 septembre 2024



La Maire,  
Marie LÉAL

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun (77000) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département et de sa notification et/ou de sa publication par voie électronique.*

*Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*